

Les règles de base

La fosse toutes eaux :

Elle doit être placée le plus près possible de l'habitation, c'est-à-dire **à moins de 10 mètres**. Son positionnement sur la parcelle tiendra compte des contraintes liées à la vidange périodique. Si à plus de 10 mètres, un bac à graisses devra être mis en place.

La zone d'épandage doit se situer :

- hors zone de circulation et de stationnement de tous véhicules et charges lourdes
- hors cultures et plantations
- les équipements doivent demeurer accessibles pour l'entretien
- la partie traitement devra se situer à plus de 10 mètres du puits perdu pour les eaux pluviales

Exécution des travaux :

Elle ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration. Les engins de terrassement devront exécuter les fouilles en une seule fois, afin d'éviter tout compactage.

Tampons de visite :

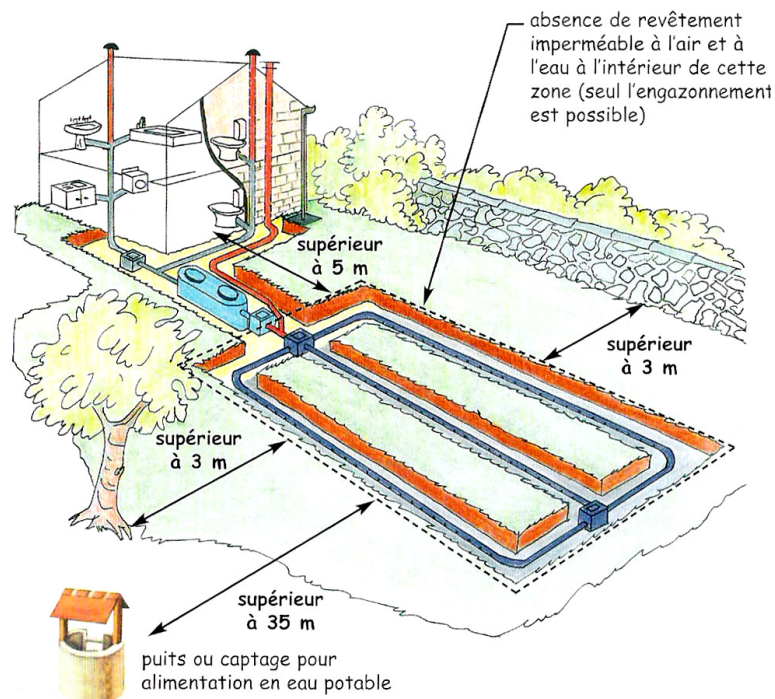
Ils seront situés au niveau du sol et resteront accessibles.

Terrassement :

Il est interdit lorsque le sol est détrempé. Les fouilles vides ne doivent pas rester à ciel ouvert par temps de pluie. Le dispositif de traitement sera remblayé de terre végétale (décapée au début des travaux et stockée séparément des déblais), au plus tôt après vérification de la bonne réalisation des travaux par le SPANC.

Remblayage final :

Il doit tenir compte des terrassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur (ne pas compacter). Pour assurer une aération suffisante du sol, les tuyaux d'épandage devront être enfouis au plus près de la surface. Un remblaiement minimum de 20-30 centimètres de terre végétale suffit à les protéger.



Malfaçons et erreurs les plus fréquentes

Collecte des eaux usées :

- Sortie générale des eaux à une cote trop basse
- Raccordement des eaux pluviales sur la fosse toutes eaux
- Contre pente des canalisations d'amenées

Ventilation des installations de prétraitement :

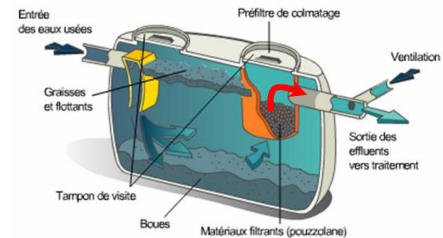


- Absence d'entrée d'air
- Absence d'extracteur
- Orifices de ventilation ne débouchant pas en haut du toit
- Raccordement de la ventilation d'air incorrect
- Raccordement de l'aération à un regard d'eaux pluviales



Dispositifs de prétraitement :

- Fosse toutes eaux installée à l'envers
(Pour information : Si préfiltre intégré à la fosse, celui-ci doit être placé en fin de fosse et raccordé au tuyau d'évacuation)
- Tampon de visite non accessible, rehausse absente ou non adaptée
- Pré-filtre réalisé avec un bac à graisses
- Pré-filtre sans pouzzolane
- Pouzzolane comportant beaucoup de fines



Dispositifs de traitement :

- Regard de répartition réalisé avec des équipements non adaptés (par exemple avec un regard pluvial : nombre de sorties limitées, stagnation en fond de regard)
- Regard de répartition non horizontal (surcharge hydraulique localisée)
- Canalisations non scellées au regard de répartition
- Raccordement de plusieurs tuyaux d'épandage à un seul tuyau de raccordement
- Choix de matériaux de substitution (cas des filtres à sable) non adaptés (granulométrie, constitution)
- Hauteur de matériau filtrant insuffisant
- Mise en place d'un géotextile inapproprié
- Mauvais positionnement ou absence de géotextile
- Coude à 90 °
- Contre pente des drains